

Acte publié le 18.04.23

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	41
Votants par procuration	9
Absents	4
Total des votes	50

4. Fonction Publique
4.2 Personnels contractuels

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du cinq avril 232023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme. BOURNISIEEN

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BURET, M. MAUVIEUX, M. SENINCK

SUPPLEANTS PRESENTS : M. BESSARD, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. SIMON, Mme ROULAND à M. BISSON, M. LEROY à M. COUREL, M. BONVOISIN à M. TIHY, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. DARMOIS, M. MAUVIEUX à M. VALLEE, M. BLAS à Mme BOURNISIEEN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FOURNIER

DEL_0049_2023_Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité – article L332-23.2 du code général de la fonction publique

L'article 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Il est nécessaire de prévoir un renfort pour la saison touristique au sein du territoire. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Le besoin est le suivant :

- A compter du 17 Avril 2023, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint territorial du patrimoine, grade de Catégorie C dont la durée hebdomadaire de service sera de 35/35ème occupé par un agent contractuel, jusqu'au 08 Octobre 2023 suite à un accroissement saisonnier d'activité de l'Office du Tourisme.

La fiche de poste est annexée à la présente délibération.

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique

CONSIDERANT l'approche de la saison touristique

CONSIDERANT l'accroissement d'activité en résultant

CONSIDERANT qu'un emploi non permanent et saisonnier est susceptible de pallier à ce besoin temporaire

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*


- **DE CREER** un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint territorial du patrimoine pour effectuer les missions d'accueil et information des visiteurs, développement touristique et d'Animation sur les réseaux sociaux suite à l'accroissement saisonnier d'activité de l'Office du Tourisme,
- **DE FIXER** la rémunération selon le grade de recrutement,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget,
- **DE DONNER** tout pouvoir au Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Pont-Audemer, le 12 avril 2023
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Francis COUREL



FICHE DE POSTE

 <p>PONT-AUDEMER VAL DE RISLE communauté de communes</p>	Poste occupé par : Fonction : Saisonnier Agent d'accueil et de développement touristique office de tourisme
AFFECTATION	FILIERE/CATEGORIE/GRADE
Service :	FILIERE :
Temps de travail hebdomadaire : 35H	CATEGORIE :
ARTT (si temps de travail supérieur à 35 h):	CADRE D'EMPLOI :
	Supérieur hiérarchique direct : Directrice pôle attractivité tourisme patrimoine
MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE	
<p><u>Missions :</u> En appui de l'équipe permanente et sous la responsabilité de la directrice de l'office de tourisme, ses missions principales seront parmi les suivantes :</p> <p>Accueil et information des visiteurs Connaître , proposer et valoriser l'offre touristique du territoire Mise à jour et gestion de l'information (stocks, affichage, présentoirs...) et saisie des éléments dans la base de données Collecte des éléments de statistiques de fréquentation Vente de produits de la boutique Visites commentées</p> <p>Développement touristique Proposer et monter des actions et projets de développement touristique Concevoir et monter des produits touristiques</p> <p>Communication Animation des réseaux sociaux</p> <p><u>Intérêts, Contraintes et difficultés du poste :</u> Disponibilité impérative les week-ends et jours fériés et en soirée pendant le Festival des Mascarets.</p>	
AUTONOMIE ET RESPONSABILITES	
MOYENS TECHNIQUES MIS A DISPOSITION	
E P I (Equipements de Protections Individuels)	
COMPETENCES REQUISES	
SAVOIRS	SAVOIRS FAIRE - ETRE
Polyvalence, disponibilité et ponctualité Sens de l'initiative et esprit d'équipe Sens de l'écoute et curiosité intellectuelle	Savoirs Faire : Maîtrise des logiciels de bureautique et éventuellement de traitement de l'image Savoir Etre : Capacité d'initiatives, d'organisation et d'autonomie Dynamisme Écoute Curiosité
DIPLOMES REQUIS	
A Pont-Audemer, le :	A Pont-Audemer, le :
L'Agent,	Le Responsable hiérarchique,